



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04/03/2024

Dossier complet le : 03/04/2024

N° d'enregistrement : F01124P0065

1 Intitulé du projet

Revalorisation écologique de l'étang des Aulnes à Montgeroult (95)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Conseil Départemental du Val-d'Oise

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 2 9 5 0 1 2 7 5 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GIRARD

Prénom(s)

Sébastien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°) Régularisation de cours d'eau	Modification du profil en long et en travers sur 347 ml Consolidation des berges en enrochements
21°) b) Installations pour retenir les eaux	Création d'une digue
25°) b) Extraction minéraux	Curage partiel de l'étang (1500 m ³) seuils de qualité supérieurs à S1

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet et son contenu technique sont détaillés dans la note de présentation du projet (Cf. § 8.2 du présent Cerfa).

En résumé, le projet consiste en :

1. Une réduction de la surface en eau de l'étang (au profit de zones humides) incluant un reprofilage et une végétalisation des berges,
2. La reprise du bras amont de la Viosne et de ses ouvrages (restauration de la continuité écologique) ;
3. Une renaturation du bras de décharge (reméandrage, création de mares, etc.) ;
4. Un encadrement des accès publics (maintien de la pêche sur le plan d'eau, création d'accès pédagogiques).

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement porté par le Conseil Départemental du Val-d'Oise (CD95) a pour ambition de revaloriser écologiquement l'étang des Aulnes et ses environs. Cet étang de 3,5 ha se situe sur la commune de Montgeroult dans le département du Val-d'Oise. Ce projet de valorisation écologique est né dans le cadre de la politique du CD en faveur des espaces naturels sensibles et la préservation de la biodiversité suite à l'acquisition de l'étang des Aulnes en 2015.

Les principaux objectifs du projet sont détaillés dans la note de présentation du projet (Cf. § 8.2 du présent Cerfa). Ils peuvent être résumés comme suit :

1. La valorisation écologique de l'étang des Aulnes ;
2. La restauration de la continuité écologique de la Viosne ;
3. La valorisation écologique et paysagère du bras de décharge ;
4. L'encadrement des accès publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les éléments descriptifs de la phase travaux (et mesures ERC associées) sont précisés dans la note de présentation du projet (Cf. § 8.2 du présent Cerfa).

En résumé:

- L'accès en phase travaux se fera par le chemin "Pré de Vaux". Cet accès chantier servira pour l'amener/ramené des engins, l'export des sédiments et des déblais non valorisés sur site ainsi que l'apport des matériaux (digue + enrochements).
- Les pistes chantier seront réduites au strict nécessaire pour limiter la compaction des sols dans l'emprise de la zone humide au nord de la voie ferrée.
- L'étang sera mis en assec pour procéder au déplacement de la digue, la création de surprofondeurs et la reprise des berges.
- Un des tronçons du bras de décharge sera mis en assec pour mettre en oeuvre les aménagements de la restauration de la continuité écologique.
- Les nouvelles mares et le nouveau tracé au nord et au sud de la voie ferrée seront réalisés en déblais.
- Au préalable des déblais sur la zone nord, un traitement de la végétation ligneuse (abattage et élagage) sera fait.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les éléments descriptifs du projet en phase d'exploitation (et mesures ERC associées) sont précisés dans la note de présentation du projet (Cf. § 8.2 du présent Cerfa).

Le projet offrira une plus grande variété d'habitats hygrophiles (banquettes héliophytiques, mares, et zones humides).

La restauration écologique sera rétablie dans le bras de décharge (chemin de continuité).

La restauration hydromorphologique du bras de décharge au nord de la voie ferrée sera faite grâce à la reprise du tracé et son méandrage.

Les espaces boisés existants seront maintenus en l'état sur toute la zone au nord de la voie ferrée à l'exception des emprises pour la reprise du tracé et la création de mares où une ouverture du milieu sera faite pour diversifier les habitats.

La reprise des berges en banquettes héliophytiques, la mise en place d'un ponton et d'un cheminement piétonnier maintiendra l'activité de pêche sur le secteur et favorisera l'accueil des usagers à visée pédagogique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation : monuments historiques classés ("Eglise de Montgeroult" et "Château de Montgeroult") ;
- Demande d'autorisation au titre de la LEMA au motif des rubriques suivantes :
 - 3.1.2.0 : modification du profil en long et en travers du bras de décharge sur 347 ml → A ;
 - 3.1.4.0. : protection minérale avec le confortement des berges de l'étang sur 545 ml → A ;
 - 3.1.5.0. : destruction de frayères potentielles sur le bras de décharge au nord de la voie ferrée (485 m²) → A ;
 - 3.2.1.0. : extraction de sédiments (1500 m³ mais dépassements seuils S1) → A ;
 - 3.2.3.0. : création de plan d'eau permanent en lien avec la création des mares (0,16 ha cumulés) → D ;
 - 3.3.1.0. : mise en eau de zone humide (mares + cours d'eau) sur le secteur nord (0,2 ha cumulés) → D.
- A titre indicatif la procédure de défrichement n'est pas concernée (Cf. Annexe facultative 5).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Abattage pour la reprise du tracé et la création de mares (nord voie ferrée)	0,3 ha
Reprise du tracé du bras de décharge - Remblai de l'ancien tracé	330 ml - 485 m ²
Création de mares permanentes	~ 0,16 ha
Protection minérale des berges (blocs)	545 ml
Création de banquettes hélophytiques par reprise des berges de l'étang	1420 m ²
Création d'une zone humide par réduction de l'étang actuel	~1.5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Montgeroult

Code postal : 9 5 6 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 5 ' 0 2 " 4 Lat. : 1 ° 5 9 ' 4 2 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Montgeroult (projet et accès)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Montgeroult

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I "Marais de Montgeroult"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques classés "Eglise de Montgeroult" et "Château de Montgeroult"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enveloppes d'alerte ont classé le boisement en RG du bras de décharge et l'espace boisé (nord voie ferrée) en classe A (zone humide avérée), les berges de l'étang et les talus de la voie ferrée en classe B (zone humide potentielle) et l'étang et la roselière aval en classe D (non humide). Une caractérisation des ZH (2018) a classé en zone humide avérée les berges de l'étang (flore + pédologie)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montgeroult et la zone d'étude ne sont concernées par aucun PPRI et le risque inondation n'est pas pris dans les documents d'urbanisme communaux, uniquement le risque d'éboulement.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montgeroult n'est pas inclus dans un PPRT mais est concernée par un PPRN liés aux risques dits R111-3 délimités par arrêté préfectoral du 8 avril 1987 relatif à la présence de carrières souterraines + zone de sismicité de risque très faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du site est classé en zone à risque d'exposition au plomb (présence de la voie ferrée à proximité) + analyse des sédiments de l'étang : valeurs COT supérieur seuil 2014 (fond tourbeux) + échantillon supérieur au seuil S1 (2014) pour le plomb.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val-d'Oise est concerné au titre de la ZRE: "Parties captives des nappes de l'Albien et du néocomien" (Arrêté n° IDF-2021-09-16-0009).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité mais en dehors du périmètre de l'aire de captage de Boissy-Montgeroult (périmètre en attente de validation)
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans l'emprise du site inscrit "Vexin Français"

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Demandes de Travaux (DT) ont été envoyées et aucun réseau n'est présent dans l'emprise de la zone projet. Le projet achevé ne nécessitera aucune ressource particulière pour fonctionner.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures d'évitement et de réduction ont été intégrées dans la conception du projet (Cf. note de présentation § 8.2 du présent Cerfa) : adaptation de la période de travaux, mise en défends des arbres à enjeux Chiroptères, abattage "doux" des ligneux si nécessaire, pêche de sauvetage, mise en défens des espèces sensibles, valorisation des matériaux in situ, etc. Compte tenu de ces mesures, les incidences résiduelles sont jugées négligeables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des habitats ayant justifiés le classement du site "Coteaux et boucles de Seine" (↔ milieux secs pour l'essentiel) et du site "Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny" (↔forêts caducifoliées et eaux douces intérieures), de la nature du projet, de leur distance au projet (resp. 16 et 22 km), le projet n'est pas de nature à impacter, modifier, générer des incidences négatives sur ces milieux ou les espèces ayant justifié leur classement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de déboiser moins de 2000 m ² de forêts au nord de la voie ferrée au profit de la reprise du cours d'eau et de l'ouverture ponctuelle du boisement à des fins de diversification des milieux : mares, cours d'eau, zone héliophytique, boisement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montgeroult est concernée par un PPRN liés la présence de carrières souterraines + zone de sismicité de risque très faible. La commune de Montgeroult et la zone d'étude ne sont concernées par aucun PPRI et le risque inondation n'est pas pris dans les documents d'urbanisme communaux, uniquement le risque d'éboulement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont « Coteaux et boucles de la Seine » et « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » respectivement classés au titre de la directive « Habitats » à 16 km et au titre de la directive « Oiseaux » à 22km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de terrasser plus de 7 500 m ³ de matériaux en déblais qui seront évacués du site pour moitié (3760 m ³). Les apports de nouveaux matériaux sont de l'ordre de 3600 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les déplacements (humains, camions, engins) entre le site et un lieu extérieur (amené et repli d'engins et outils, de matériaux et de personnel) seront réalisés par la RD92 et le chemin "Pré de Vaux" aussi bien en phase "travaux" qu'en phase d'exploitation (entretien). Cf. note de présentation du projet.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, à l'exception de la phase travaux (de l'ordre de 4 mois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques de pollution liés au chantier font l'objet de prescriptions idoines, Cf. note de présentation.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en déblai positif s'accompagnera de l'évacuation d'environ 3 760 m ³ de matériaux classés inertes pour les éléments de la digue supprimés. Ils seront évacués en ISDI. Les 1500 m ³ de sédiments dont un des échantillons est supérieur au seuil S1 (arrêté 2020) seront ressuyés sur des bâches étanches, avant leur évacuation en décharge ISDN.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aspect architectural et paysager du projet a été pris en compte dans la conception du projet, a fait l'objet d'une pré-validation (cadrage) par l'ABF avant dépôt de la demande d'autorisation associée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements réduiront la surface du plan d'eau mais maintiendront l'activité pêche et promenade au droit du site. La création de milieux humides sera accompagné d'un encadrement pédagogique (ponton d'observation, platelage, panneaux pédagogiques, etc.) Les aménagements RCE ont été conçus de manière à ne pas modifier le niveau d'eau dans le bief.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Note de présentation

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en œuvre dans la logique ERC sont détaillées dans la note de présentation du projet (Cf. § 8.2 du présent Cerfa) et peuvent se résumer comme suit :

→ Mesures d'évitement : sans objet

→ Mesures de réduction en phase en chantier :

- Mise en défens des arbres à enjeux Chiroptères et abattage doux si nécessaire.
- Mise en défens de la flore remarquable et déplaçage/replacage si nécessaire.
- Réalisation des travaux privilégiée en période automnale ↔ hors période repro (avifaune + insectes + ichtyofaune + amphibiens + chiro), hibernation (chiro) et en basses eaux (risque de montées des eaux plus faible).
- Pêche des sauvetage bras de décharge amont + étang avant mise en assec complète.
- Mise en place d'un filtre à MES pour limiter le départ de fines durant les terrassements (digue + nouveau tracé).
- Extraction puis stockage des sédiments pollués sur des bâches étanches avant évacuation.
- Précautions vis à vis du risque pollution (kit antipollution, gravats régulièrement évacués, pas de manipulations des engins à proximité du cours d'eau, etc.)

→ Mesures de réduction en phase d'exploitation :

- Création d'une mare au droit du nid de Martin Pêcheur + mur pierres sèches (Lézard des murailles)
- Création de 1,3 ha de ZH (surface gagnée sur plan d'eau) en contrepartie des ZH détruites (nord voie ferrée + digue nord : 0,24ha).
- Création d'un nouveau tracé avec des conditions favorables au frai (870 m²) en contrepartie des frayères potentielles détruites (485m²).

En tenant compte des incidences pressenties et des mesures ER intégrées au projet, les incidences négatives résiduelles du projet sont jugées négligeables. En conséquence, le projet ne prévoit pas de mesure compensatoire préalable à sa mise en œuvre.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par ses objectifs écologiques et paysagers, le projet aura de facto des incidences très positives sur ces deux compartiments (↔ diversification des habitats aquatiques et humides, enrichissement de la biodiversité faunistique et floristique, valorisation esthétique d'un secteur déjà prisé des usagers, restauration et enrichissement des continuités écologiques, etc.).

Au bilan des incidences résiduelles identifiées et sous-réserve du respect des mesures de réduction intégrées au projet, le projet en phase travaux et d'exploitation n'aura pas d'impact négatif.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note de cadrage + dossier de plans	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique 2018	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Actualisation du diagnostic écologique 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Résultats des analyses de qualité des sédiments	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Mail du 07/10/2022 du service l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Accompagnement pour justifier que le projet ne nécessitera pas de défrichage.	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GIRARD

Prénom Sébastien

Qualité du signataire Directeur de la DEDDA

À CERGY

Fait le 28/02/2024


Sébastien GIRARD
Directeur de la DEDDA
du Développement Durable et de l'Agriculture

Signature du (des) demandeur(s)

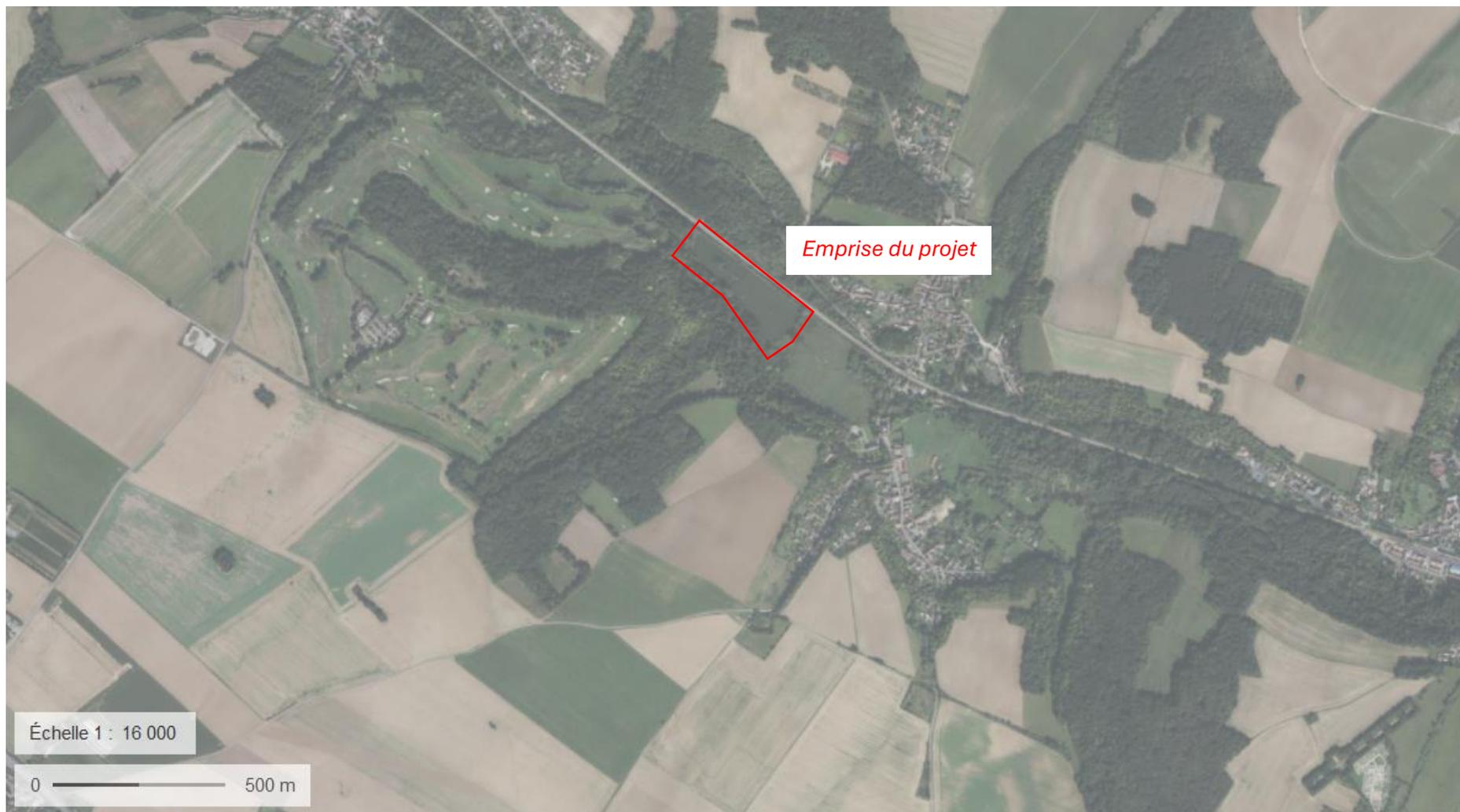


Maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique de l'étang des Aulnes à Montgeroult (95)

Compléments annexes obligatoires au cerfa n°4734*04

Avril 2024

Annexe n°4 : Plan de situation au 1/25000^{ème} (ou à défaut entre 16000 et 64000^{ème})



Emprise du projet

Annexe n° 5 : Photographies de la zone d'implantation



Localisation des 2 prises de vues de l'emprise du projet



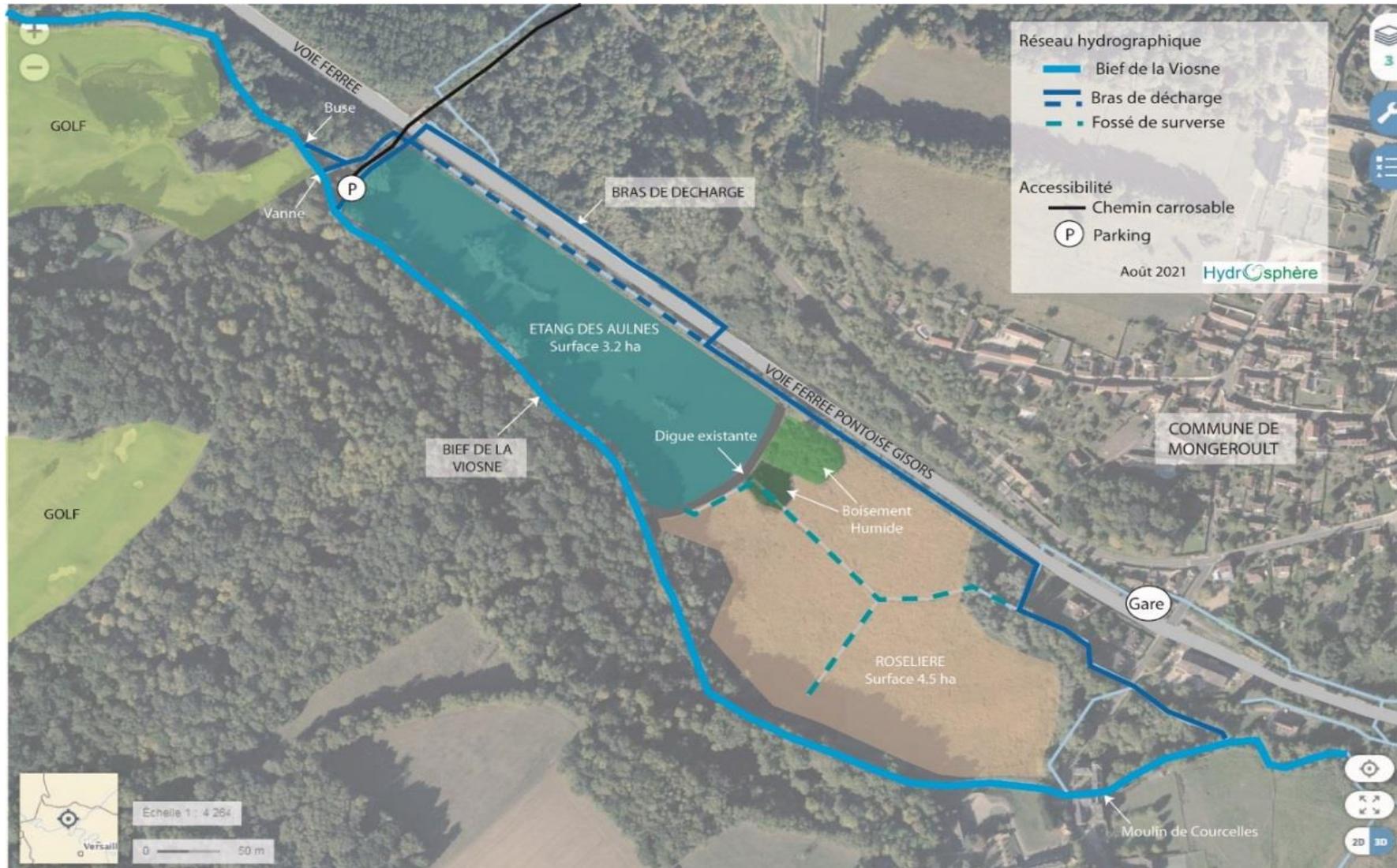
Photo 1 : Vue de l'étang vers l'amont – Bief à gauche de la photo (17/11/2023)



Photo 2 : Vue de l'étang vers l'aval - Bras de décharge à gauche de la voie ferrée (17/11/2023)

Annexe n°6 : Un plan des abords du projet (100 m minimum) :

Conformément au CERFA, ce plan n'est pas obligatoire dans le cas où les aménagements du projet concernent la rubrique n°10 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement. Ceci explique l'absence du document demandé dans les annexes dans la version précédente du CERFA.



Plan des abords du projet

Annexe n°7 : Zones Natura2000 à les plus proches du projet



Localisation des zones N2000 au regard du projet

Mise à jour de la note de présentation (§ 5.2.9.) :

Le projet n'est pas directement concerné par ce classement. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont « Sites Chiroptères du Vexin Français », « Coteaux et boucles de la Seine » et « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » respectivement classés au titre de la directive « Oiseaux » à 9km, « Habitats » à 16 km et au titre de la directive « Oiseaux » à 22km du site.

Compte-tenu :

- Des habitats ayant justifiés le classement du site « Coteaux et boucles de la Seine » (\Leftrightarrow milieux secs pour l'essentiel, non concernés par le projet),
- Des habitats ayant justifiés le classement du site « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » (forêts caducifoliées et eaux douces intérieures non impactées à l'échelle du projet) ;
- De leur distance au projet (\geq 9, 16 et 22 km),
- De la nature du projet (\Leftrightarrow valorisation de milieux rivulaires et humides).

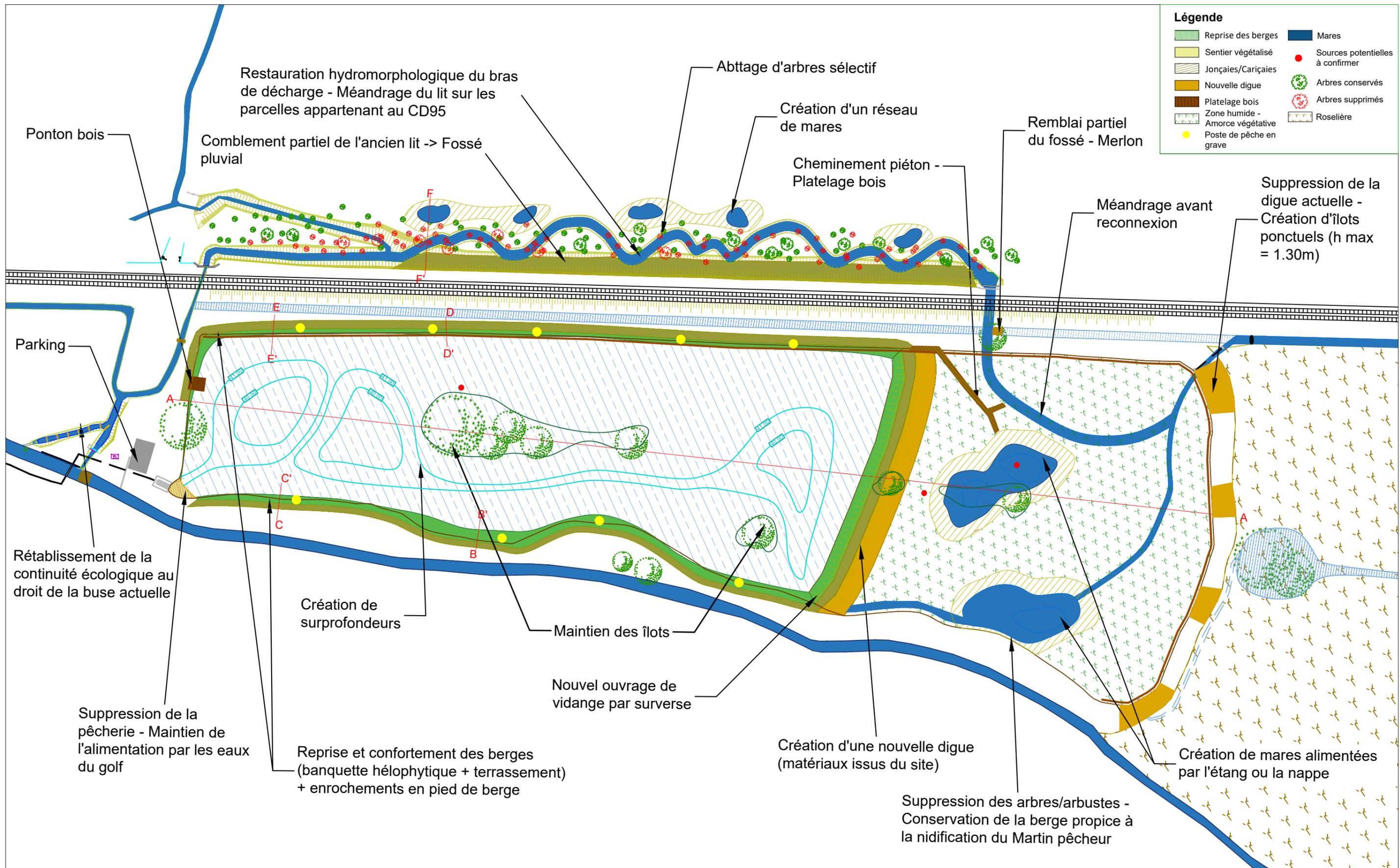
Le projet de revalorisation écologique de l'étang des Aulnes à Montgeroult n'est pas de nature à impacter, modifier ou générer des incidences négatives sur ces milieux ou sur les espèces ayant justifié leur classement au titre des sites Natura 2000.

Précision :

§ 5.2.6. Ainsi, le volume d'eau qui serait amené à se déverser sur l'ensemble de la roselière serait d'environ 16500 m³ (étang de 2 ha : 1,5 ha avec une moyenne de 70 cm de profondeur et 0,5 ha de 1,20 m de profondeur de moyenne). La plaine de 5,2 ha serait recouverte par moins de 32 cm d'eau.

Compléments hydrauliques :

Le nouveau volume d'eau à retenir est de 16 500 m³ (cf. § 5.2.6.) de la note de présentation) contre [25 000 – 30 000] m³ actuellement.

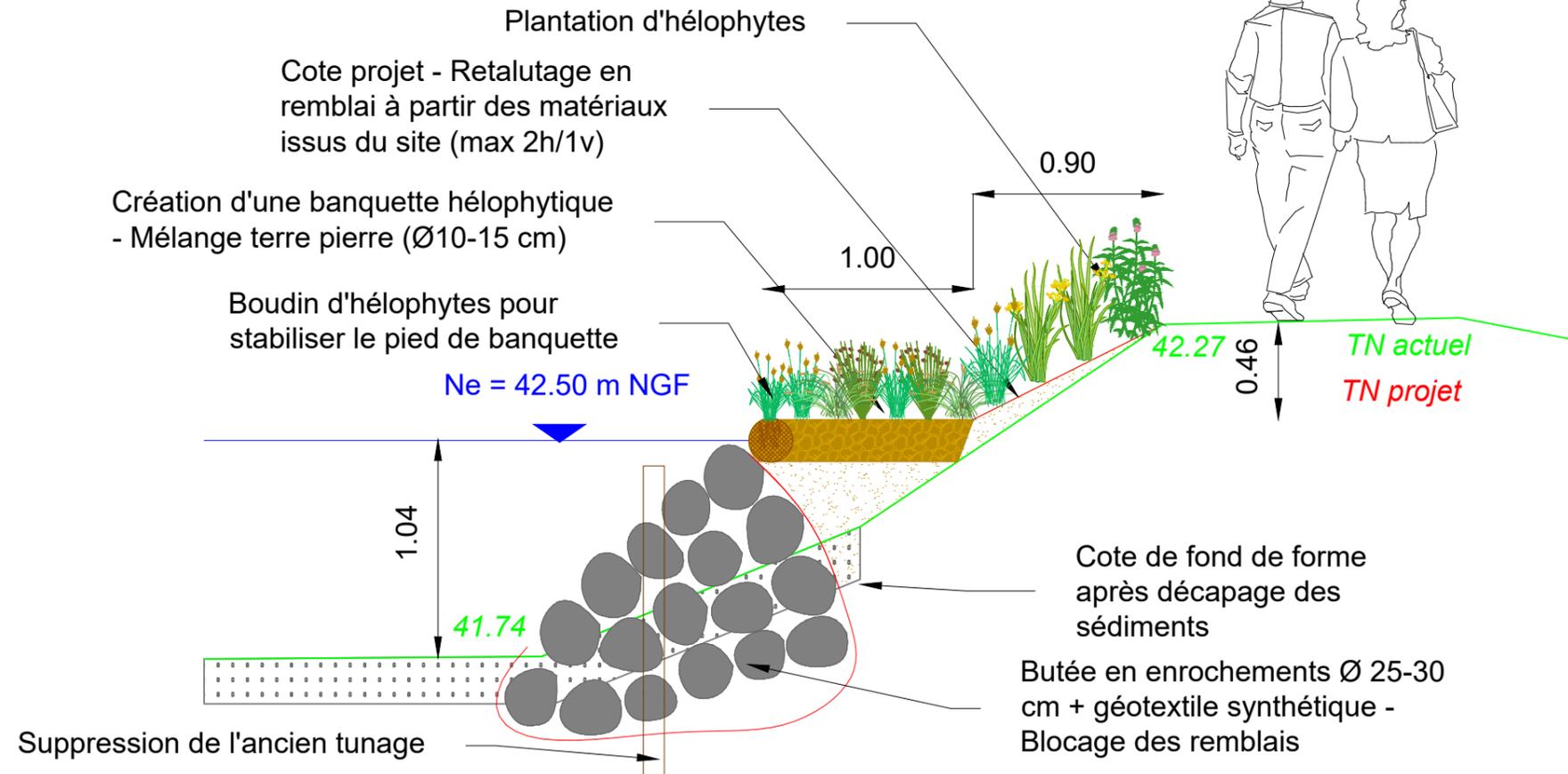


Légende

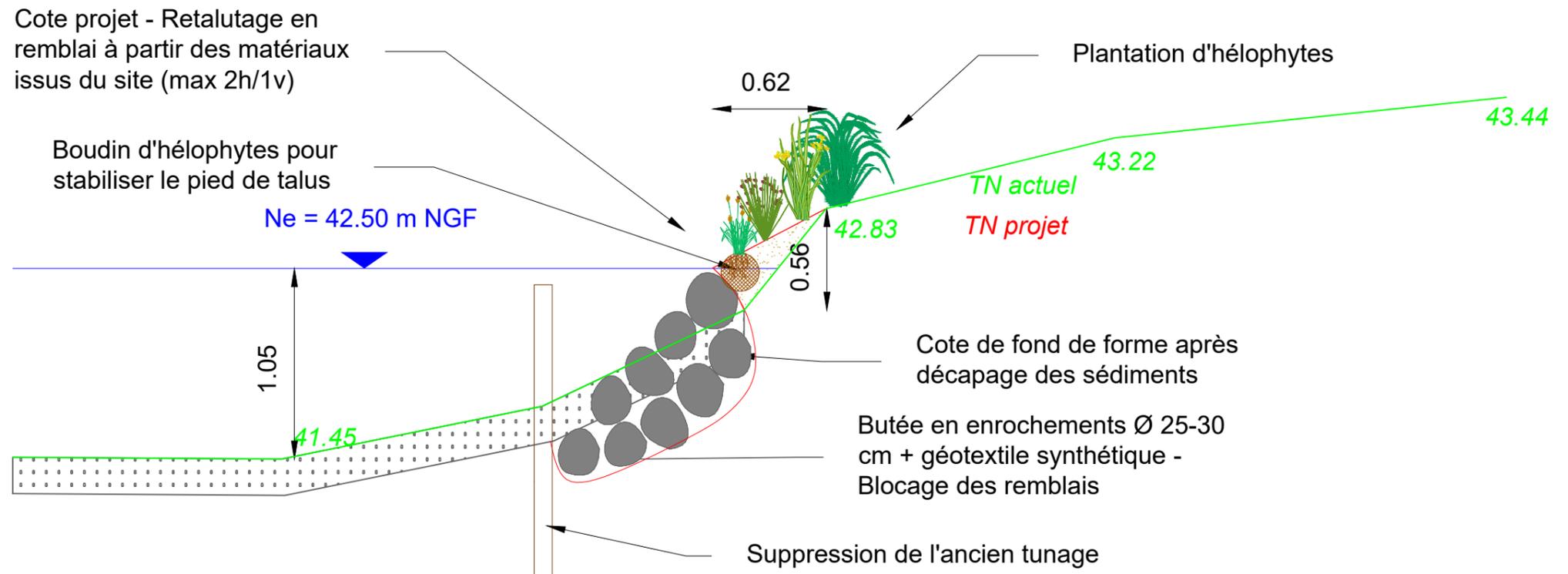
Reprise des berges	Mares
Sentier végétalisé	Sources potentielles à confirmer
Jonçailles/Cariçales	Arbres conservés
Nouvelle digue	Arbres supprimés
Platelage bois	Roselière
Zone humide - Amorce végétative	Poste de pêche en grave



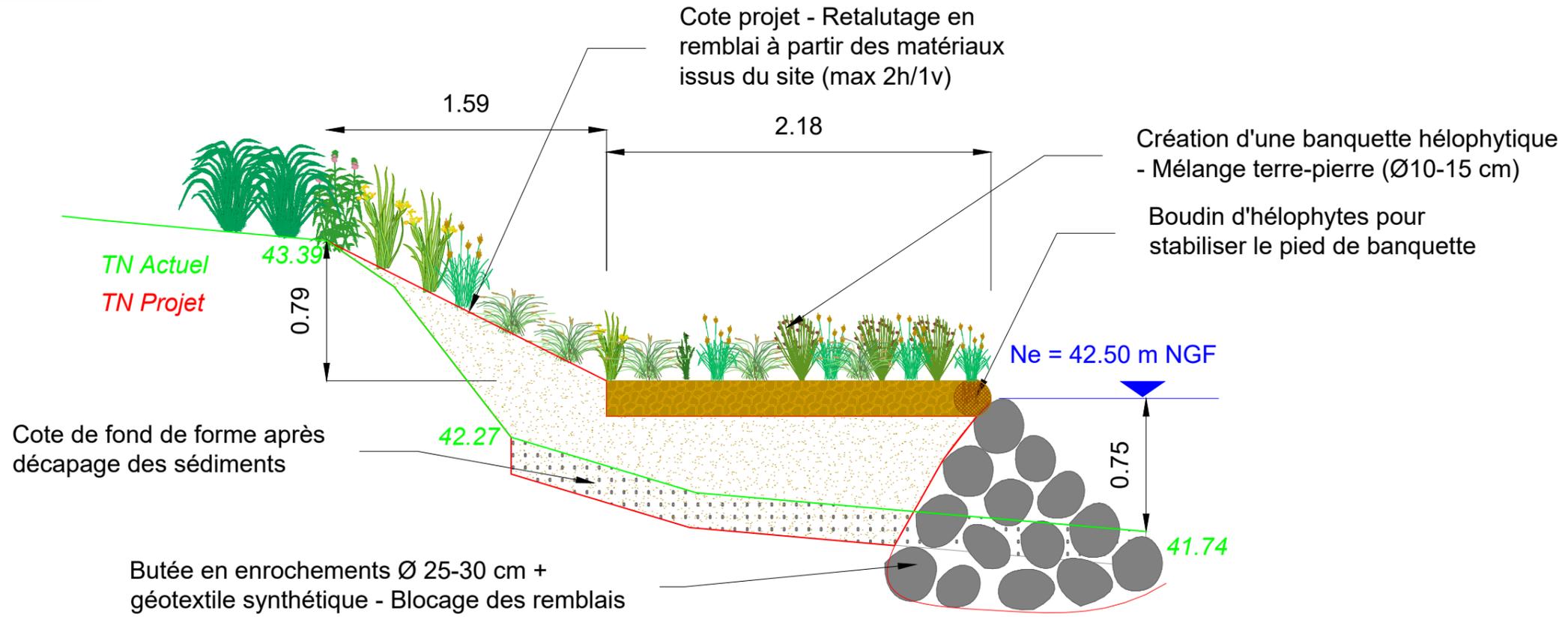
Profil DD' - Encoche d'érosion



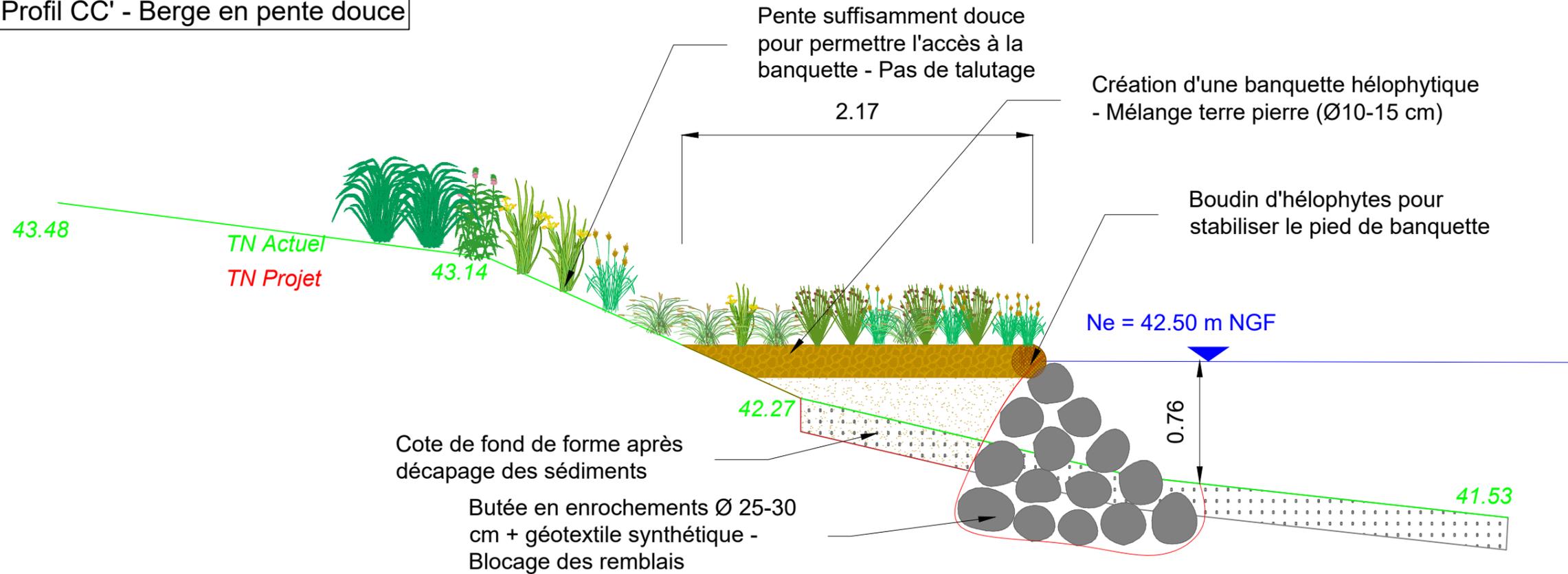
Profil EE' - Berge en pente douce

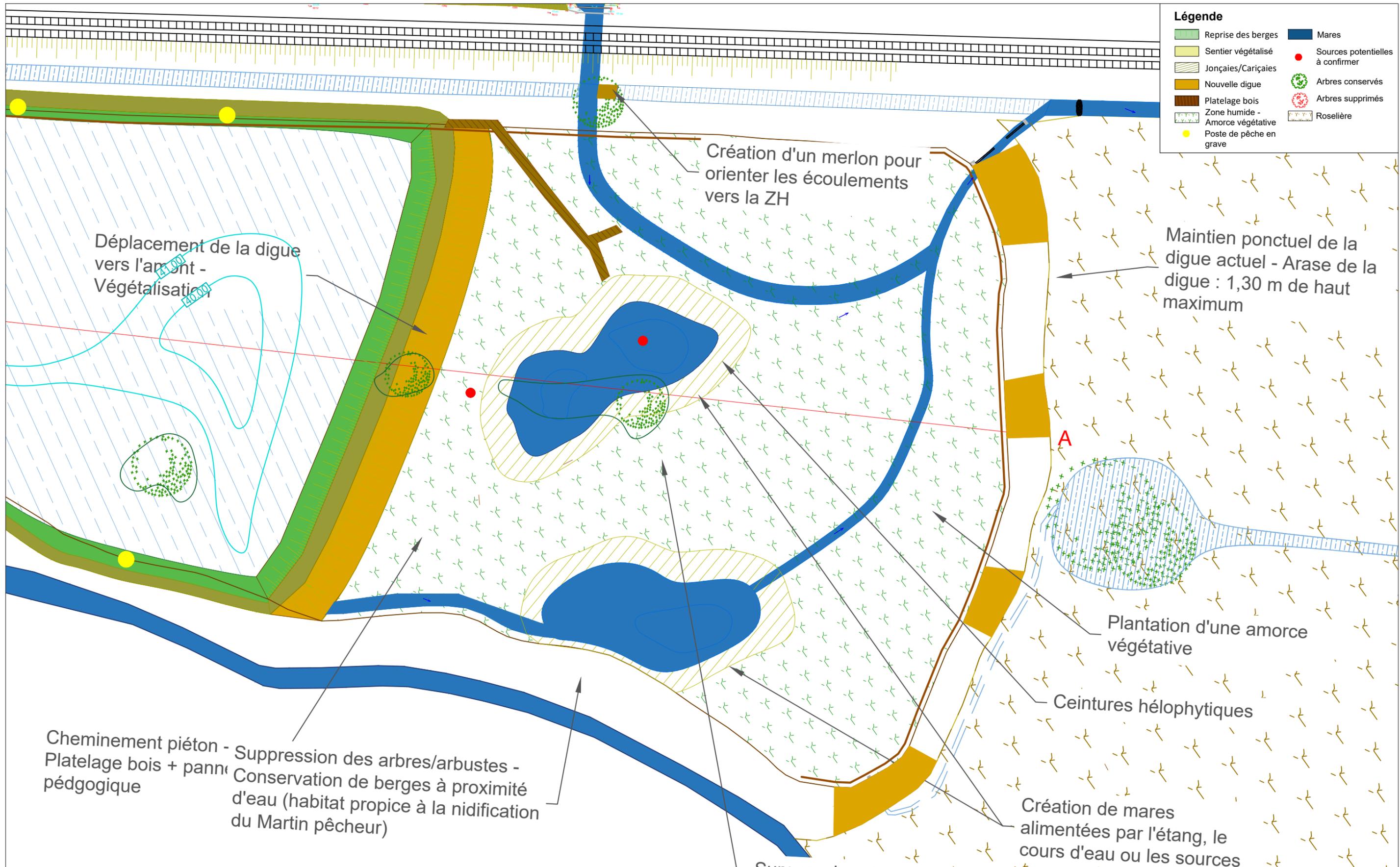


Profil BB' - Berge verticale



Profil CC' - Berge en pente douce





N° Etude : E21-122	Date : Juin 2022	
N° Plan : P02	Version : V1	Format : A3
Phase : AVP	Echelle : 1/700	Dessinateur : SLA

Ne bief amont (m NGF)
 Etiage (475 l/s) : 42.94
 Module (765 l/s) : 43.15
 Débordement décharge (1,40 m³/s) : 43.60

Suppression de la buse ø600
 Remplacement par un ouvrage
 cadre [2,80x0,40 x0,50] m

Déblais - Recul de la berge pour
 l'implantation du nouvel ouvrage

Restauration de la continuité piscicole
 Dispositif de franchissement 20 m
 - 6 seuils
 - 5 bassins
 Ancrage en berge + fond du lit

Ne aval décharge (m NGF)
 Etiage (83 l/s) : 42.01
 Module (247 l/s) : 42.51
 Débordement décharge (400 l/s) : 42.97

Q bief amont
 Etiage : 392 l/s
 Module : 518 l/s
 Débordement décharge : 999 l/s

Défecteur en
 enrochements pour
 orienter les poissons vers
 le bras de continuité

Maintien du vannage en l'état



Revalorisation écologique de
 l'étang des Aulnes



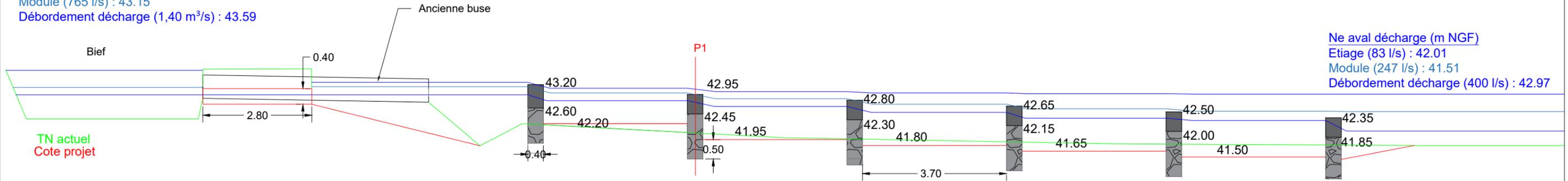
Vue en plan - Dispositif de franchissement

Avant-Projet

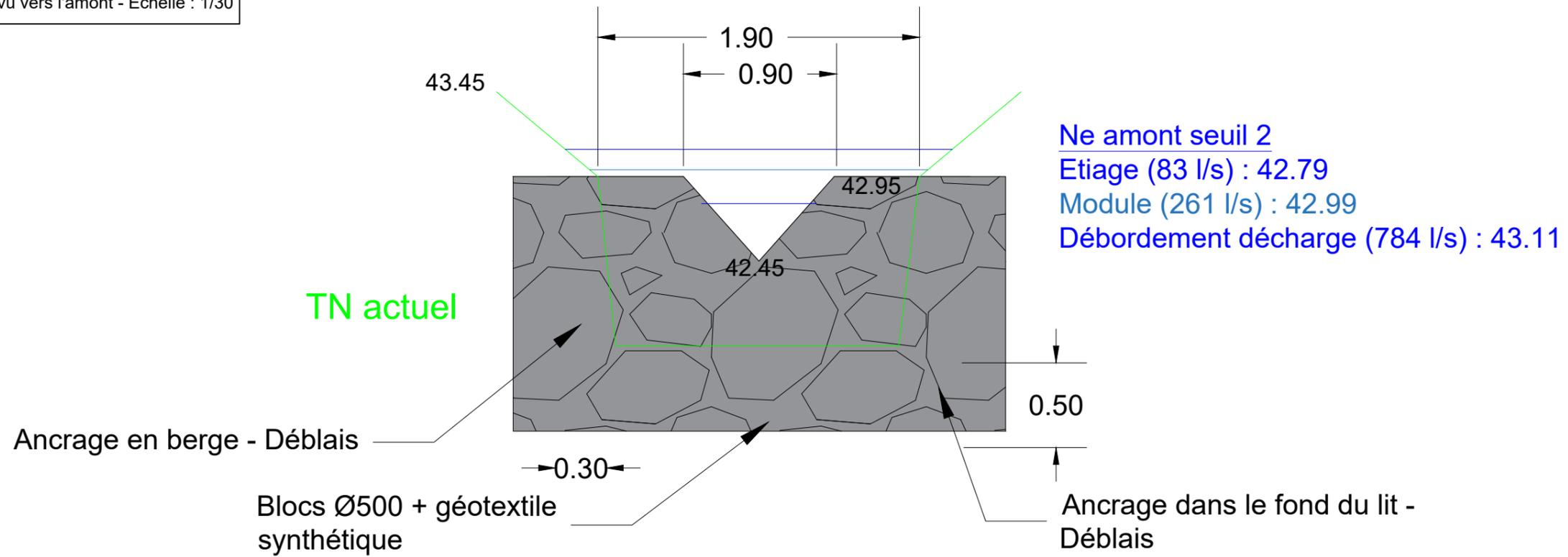
N° Etude : E21-122	Date : Février 2022	
N° Plan : P03	Version : V1	Format : A3
Phase : AVP	Echelle : 1/100	Dessinateur : SLA

Profil en long - Echelle : 1/100

Ne bief amont (m NGF)
 Etiage (475 l/s) : 42.94
 Module (765 l/s) : 43.15
 Débordement décharge (1,40 m³/s) : 43.59



Profil en travers seuil 2 vu vers l'amont - Echelle : 1/30



Revalorisation écologique de
 l'étang des Aulnes



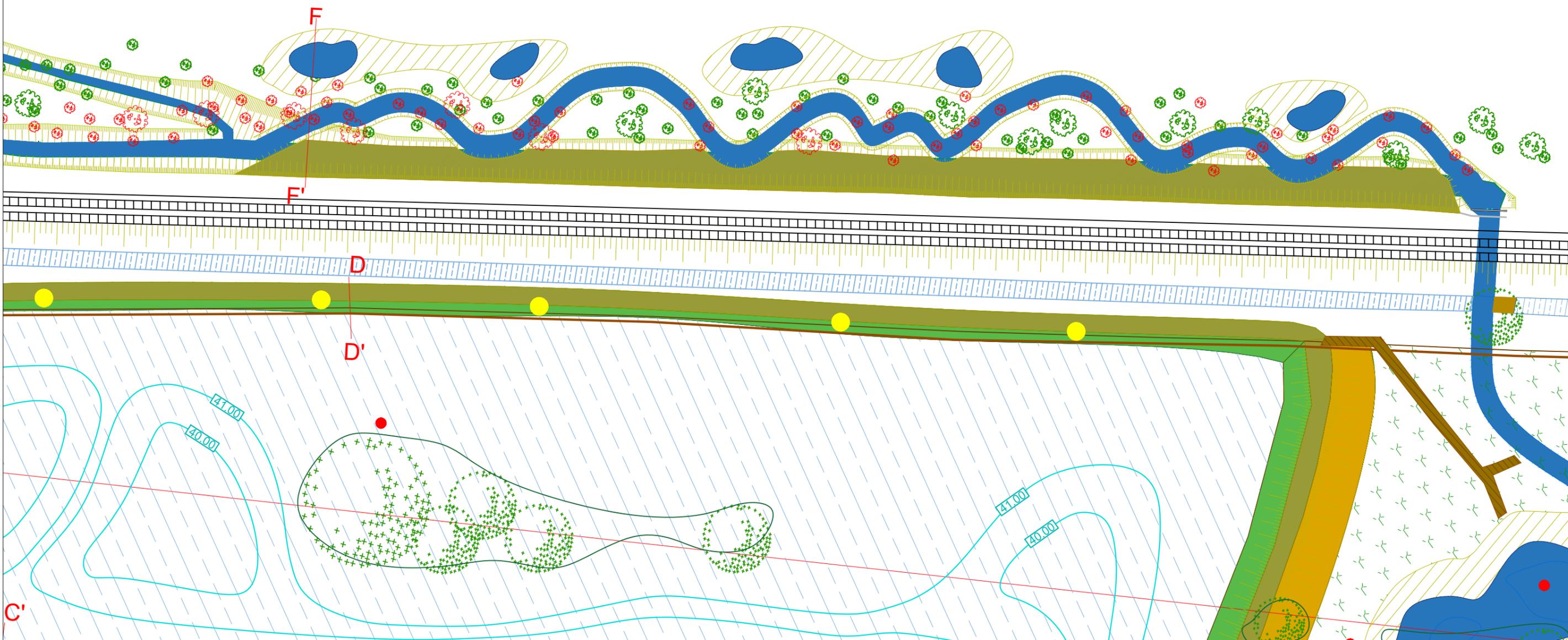
Profils - Aménagement RCE

Avant-Projet

N° Etude : E21-122	Date : Février 2022	
N° Plan :	Version : V1	Format : A3
Phase : AVP	Echelle : -	Dessinateur : SLA

Légende

	Reprise des berges		Mares
	Sentier végétalisé		Sources potentielles à confirmer
	Jonçailles/Cariçales		Arbres conservés
	Nouvelle digue		Arbres supprimés
	Platelage bois		Roselière
	Zone humide - Amorce végétative		Poste de pêche en grave



Revalorisation écologique de
l'étang des Aulnes

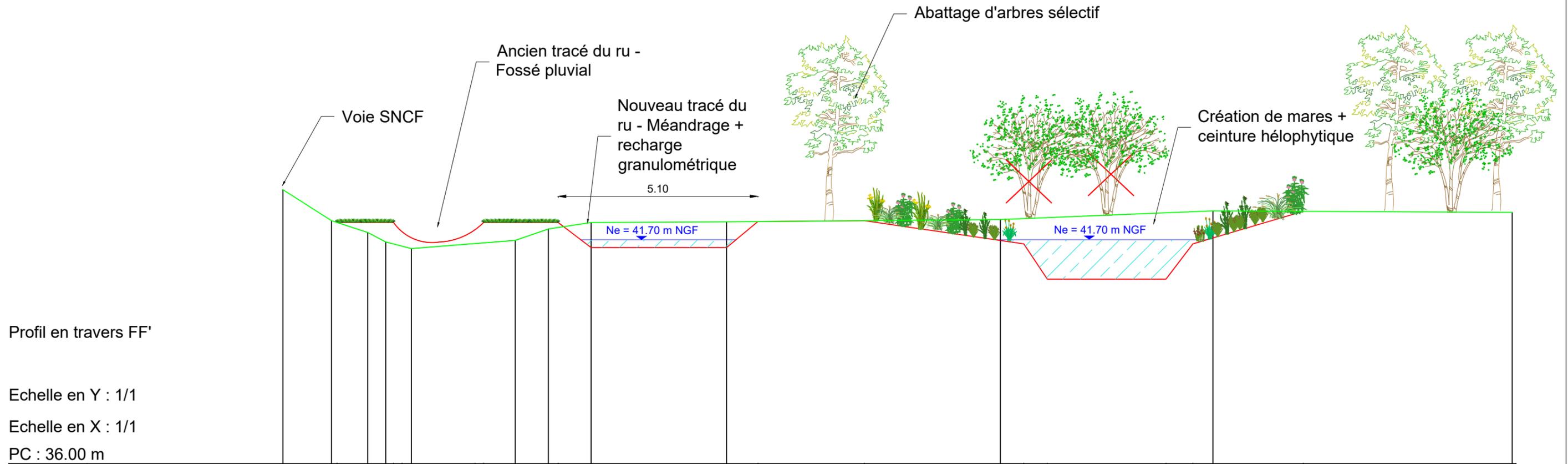


Vue en plan - Renaturation du ru nord

Avant-Projet

N° Etude : E21-122	Date : Juin 2022	
N° Plan : P02	Version : V1	Format : A3
Phase : AVP	Echelle : 1/700	Dessinateur : SLA

Profil FF' - Renaturation du rû + mares



Profil en travers FF'

Echelle en Y : 1/1

Echelle en X : 1/1

PC : 36.00 m

Altitudes TN		42.98	42.19	41.89	41.65	41.48		41.69	41.98	42.14		42.16		42.22		42.44		31.38	42.40	
Distances cumulées TN		0.000	1.242	2.166	2.625	3.281		5.933	6.776	7.869		11.327		18.315		23.744		31.38	42.40	
Altitudes Projet			42.14	42.14	42.14	42.14		42.14	41.50	41.50	42.16		42.19		41.60	40.70		40.70	41.60	42.43
Distances cumulées Projet			1.382	3.824	4.997	5.124		7.027	7.869	11.327	12.127		14.844		18.915	19.515		22.544	23.233	26.051



Revalorisation écologique de
l'étang des Aulnes



Coupe type - Restauration hydromorphologique nord voie SNCF

Avant-Projet

N° Etude : E21-122	Date : Juin 2022	
N° Plan :	Version : V1	Format : A3
Phase : AVP	Echelle : 1/100	Dessinateur : SLA

Analyses	Unité	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14
ANALYSES SUR BRUT							
Matière sèche	%		26.9			37.6	
COT Carbone Organique Total	mg/kg		71,100			67,100	
pH-H2O		7.3	8.6	7.6	8.4	9.3	9.4
Métaux et métalloïdes							
Arsenic (As)	mg/kg	5.31	5.72	6.26	5.51	7.09	5.13
Bore (B)	mg/kg						
Cadmium (Cd)	mg/kg	0.24	0.26	0.24	0.25	0.025	0.21
Calcium (CaO)	mg/kg						
Chrome (Cr)	mg/kg	29.15	34.42	34.65	35.29	33.3	26.7
Cobalt (Co)	mg/kg						
Cuivre (Cu)	mg/kg	13.61	15.6	13.38	17.42	17.31	19.73
Fer (Fe)	mg/kg						
Manganèse (Mn)	mg/kg						
Mercure (Hg)	mg/kg	0.058	0.064	0.06	0.065	0.053	0.049
Molybdène (Mo)	mg/kg						
Nickel (Ni)	mg/kg	15.44	17.99	18.33	17.77	18.32	14.09
Plomb (Pb)	mg/kg	18.1	20.22	17.9	128.37	18.12	12.76
Zinc (Zn)	mg/kg	116.86	137.51	79.25	82.2	92.36	78.93
Cr + Cu +Ni + Zn	mg/kg	175.06	205.52	145.61	152.68	161.29	139.45
Azote et dérivés							
Azote Kjeldahl (NTK)	mg/kg		3770			2820	
Azote total (N)	mg/kg		5400			4500	
Azote ammoniacal (NH4)	mg/kg	0	0	0	0	0	0
Magnésium (MgO)	mg/kg						
Potassium (K)	mg/kg						
Phosphore total (P)	mg/kg	461	537	389	374	412	450
Rapport C/N							
Indice hydrocarbure C10-C40 - méthode ISO							
Fraction C10-C12	mg/kg	0.798	0.816	0.696	0.81	0.97	0.774
Fraction C12-C16	mg/kg	1.862	1.768	1.479	1.62	1.746	1.419
Fraction C16-C21	mg/kg	20.349	10.064	6.873	14.13	13.483	12.255
Fraction C21-C40	mg/kg	109.991	123.352	77.952	73.44	80.801	114.552
Hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg	133	136	87	90	97	129
BTEX							
Benzène	mg/kg	0.035	0.037	0.028	0.03	0.027	0.045
Toluène	mg/kg	0.175	0.186	0.14	0.148	0.133	0.224
Éthylbenzène	mg/kg	0.035	0.037	0.028	0.03	0.027	0.045
m,p-Xylène	mg/kg	0.07	0.074	0.056	0.059	0.053	0.09
o-Xylène	mg/kg	0.035	0.037	0.028	0.03	0.027	0.045
Somme Xylènes	mg/kg	0.105	0.111	0.084	0.089	0.08	0.135
BTEX total	mg/kg	0.035	0.037	0.028	0.03	0.027	0.045
HAP - méthode ISO							
Naphtalène	mg/kg	0.0044	0.0044	0.004	0.0046	0.0029	0.0104
Acénaphylène	mg/kg	0.0073	0.0085	0.0071	0.0055	0.0036	0.0058
Acénaphène	mg/kg	0.002	0.002	0.002	0.002	0.002	0.02
Fluorène	mg/kg	0.0032	0.0032	0.0038	0.0046	0.0035	0.009
Phénanthrène	mg/kg	0.0192	0.0197	0.0181	0.0183	0.0137	0.0278
Anthracène	mg/kg	0.0057	0.0063	0.0054	0.006	0.0033	0.0076
Fluoranthène	mg/kg	0.0583	0.06	0.0596	0.0481	0.0301	0.0437
Pyrène	mg/kg	0.0538	0.0547	0.0518	0.045	0.0288	0.0463
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.0333	0.0363	0.0283	0.0275	0.0149	0.0166
Chrysène	mg/kg	0.0425	0.0441	0.0389	0.0403	0.0216	0.0283
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	0.0568	0.0545	0.0422	0.0366	0.0223	0.028
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	0.0269	0.0328	0.0236	0.0257	0.0131	0.0134
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.0542	0.0546	0.0443	0.041	0.024	0.0242
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg	0.0103	0.0106	0.085	0.081	0.044	0.05
Benzo(g,h,i)pérylène	mg/kg	0.0443	0.0464	0.0356	0.0348	0.0215	0.0257
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.0341	0.035	0.0249	0.0262	0.0151	0.0172
HAP (6 Borneff) - somme	mg/kg	0.2746	0.2833	0.2302	0.2155	0.1261	0.1522
Somme HAP	mg/kg	0.4543	0.4711	0.3961	0.3754	0.2228	0.309

